



**Madame, Monsieur,  
Cher(e)s Administré(e)s**

Je me réjouis aujourd'hui de pouvoir communiquer à nouveau avec vous, et je viens vous informer sur ce qui s'est décidé depuis le début de l'année pour votre commune.

Comme vous le savez, notre collectivité n'est pas épargnée et elle est confrontée comme toutes les communes de façon permanente à la recherche d'un équilibre entre l'appel aux ressources locales qu'elles soient fiscales ou tarifaires et le recours aux ressources de transfert gérées par l'Etat en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Les dotations de l'Etat qui étaient déjà insuffisantes sont maintenant en baisse (-317 000 € cette année), aussi dans ce contexte de crise économique et financière votre conseil municipal a donc été contraint de voter, pour la première fois depuis plusieurs années, une augmentation des trois taxes directes locales afin d'équilibrer son budget 2015 comme suit :

LIBELLE	TAUX	
	2014	2015
Taxe d'habitation	19,22 %	26,85 %
Taxe foncière (Bâti)	8,84 %	12,35 %
Taxe foncière (non bâti)	16,31 %	22,78 %

Ces taxes constituent l'une des ressources financières principales de la commune, et il a donc fallu envisager cette solution d'autant que je vous rappelle que la Commune de Rémire-Montjoly subit ce fameux prélèvement appelé FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle de Ressources) dans le cadre de la solidarité inter-collectivité qui s'élève à plus de 2 100 000 €/an.

Dans le même temps, pour aider la commune à faire face à ces difficultés, le Conseil Municipal a aussi décidé d'instaurer une Taxe d'Habitation sur les logements vacants (THLV) qui sera applicable à partir du 1er janvier 2016.



## 1/ LIAISON PARC LINDOR-TIGRE

Les travaux visant à l'aménagement de la voie de liaison d'environ 1,6 kms entre le Parc Lindor et la route «Tigre», sous maîtrise d'ouvrage déléguée du Conseil Régional, ont débuté comme prévu au mois de juin dernier.

Merci à tous les riverains qui ont accepté très rapidement à l'euro symbolique de rétrocéder à la commune le foncier nécessaire pour accélérer la procédure.

## 2/ DEMOLITION DU PONT DU CENTRE TECHNIQUE

La mise en place du nouveau pont qui a va l'école Moulin à Vent est maintenant terminé et l'ancien pont qui donnait accès au Centre Technique a été démoli, pour laisser plus de place à plus de flux dans le canal qui longe l'avenue Gustave Charlery.



### 3/ LA PLACE LAKOU MANGO

L'aire de jeux située à Montjoly face à l'église Sainte-Thérèse a été rénovée, et des jeux supplémentaires pour les petits ont été ajoutés ainsi que des agrès de sports pour les adultes. Le montant des travaux en ajoutant le renouvellement de la clôture s'élève à plus de 100 000 € avec l'aide de l'Etat et d'une Réserve Parlementaire.

### 4/ LA PLACE BORGA

Les travaux viennent aussi de se terminer et l'ouverture d'ici quelques jours permettra à tous les petits de se divertir.



### 6/ LES MODIFICATIONS DU TEMPS SCOLAIRES ET DES ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

C'est une véritable révolution ici à Rémire-Montjoly puisque depuis une vingtaine d'années, les horaires du temps scolaire se déroulaient en journée continue.

Mais, l'application du décret du 23 janvier 2013 dite loi Peillon nous a obligé à modifier fondamentalement notre vision politique concernant l'organisation du temps scolaire. C'est bien sur contraint et forcé que le Conseil Municipal a dû prendre la décision d'instaurer les cours sur deux demi-journées ce que nous considérons comme non adaptée pour nos élèves dans notre région.

#### *Je voudrais aussi vous signaler que :*

- Le Pôle Social à Rémire derrière la Crèche «*Les Chrysalides*» qui va accueillir bientôt le PIJ (Point Information Jeunesse) est fonctionnel avec la Mission Locale et le CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) de Rémire-Montjoly qui sont déjà installées.
- Le Pôle Culturel, dénommé Espace Culturel de Rémire-Montjoly «*Joseph HO-TEN-YOU*», situé sur le site de l'ancien Foyer Rural, accueillera dans ses locaux, des ateliers de musique, de danse et de théâtre.

Enfin, depuis toujours, notre souci primordial reste la préservation de la paix, la sérénité et la sécurité de nos concitoyens. Malheureusement depuis le début de cette année Rémire-Montjoly est la proie de violences répétées : meurtres, viols, agressions, cambriolages, etc..

Je peux vous assurer que nous mettons toutes les mesures nécessaires afin de préserver votre sécurité :

- Nous avons déclaré l'ensemble de la commune de Rémire-Montjoly en ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire),
- Nous avons renforcé les actions Police-Gendarmerie,
- L'étude pour le projet de vidéo-surveillance sera lancée avant la fin de l'année,
- Dès que les finances le permettront nous renforcerons les effectifs de la police municipale.

Mesdames et Messieurs, voilà quelques informations que je voulais vous livrer qui demandent une vraie solidarité entre nous en ces moments particulièrement difficiles

*Cordialement votre*

**Jean GANTY**

Maire de la ville de Rémire-Montjoly